



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 17 juillet 2017 à 19 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Karine Roussel, Madame Claudette Roussel, Madame Marie-Lise Poitras et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Est absente : Madame Line Boulianne

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2017
- 2.3 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance en ajournement du 3 juillet 2017

3.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Autorisation de paiement/ Comptes du mois
- 3.2 Mutuelle de prévention – Groupe ACCISST INC.
- 3.3 Acceptation de soumission/ Rénovations bâtiment situé au 71, rue St-Marcellin Ouest
- 3.4 Achat d'une banque d'heures/ Solutions Informatiques Inso

4.0 DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

- 4.1 Municipalité de Les Escoumins alliée contre la violence conjugale
- 4.2 Demande de location de salle/ Membre associé caravaning Québec
- 4.3 Entériner demande de location de salle/ Québec Espoir Volleyball

5.0 CENTRE SPORTIF/ CENTRE MULTIFONCTIONNEL

- 5.1 Location de la salle multifonctionnelle/ aréna juin 2017
- 5.2 Ouverture du Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher saison 2017-2018

6.0 URBANISME

- 6.1 Rapport sommaire des permis du mois de juin 2017



No de résolution
ou annotation

- 6.2 Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins**
Entente d'affaires cadre pour l'implantation d'une borne de recharge rapide

7.0 INCENDIE

- 7.1 Résumé d'interventions pour les 6 premiers mois de l'année 2017 sur le territoire de l'entente et la municipalité de Les Escoumins

8.0 VOIRIE MUNICIPALE

- 8.1 Rapport des travaux effectués pour le mois de juin 2017 – Département des travaux publics
8.2 Autorisation d'achat/ Asphalte froid

9.0 HYGIÈNE DU MILIEU (aqueduc et égout)

- 9.1 Niveau d'eau lac Gardner – Eau potable

10.0 BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET CDMM

11.0 BÂTIMENTS MUNICIPAUX & PARCS

12.0 POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

13.0 COLLOQUES, CONGRÈS, FORMATIONS, INVITATIONS

14.0 PROJETS

15.0 OFFRES DE SERVICES

16.0 CORRESPONDANCE, M.A.M. ET AUTRES

- 16.1 Dépôt/ Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – Refus projet d'agrandissement et de modernisation des équipements du Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher

17.0 AFFAIRES NOUVELLES

- 17.1 Renouvellement publicité Tourisme Côte-Nord Manicouagan/ Nouveau carnet motoneige et quad Côte-Nord
17.2 Acceptation de soumission/ Réfection toit Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher
17.3 Demande d'autorisation/ Société de l'assurance automobile du Québec
17.4 Dépôt/ Invitation à la journée de formation de l'Association québécoise d'urbanisme – 30 septembre 2017
17.5 Dépôt/ Club Plein air Le Morillon



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

19.0 AJOURNEMENT

20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19h00 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

N° 17-07-167

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu une copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 17-07-068

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2017

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2017 soit adopté tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres présents reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 17-07-169

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EN AJOURNEMENT DU 3 JUILLET 2017

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance en ajournement du 3 juillet 2017 soit adopté tel que remis à tous les membres;

QUE tous les membres présents reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 17-07-191

AUTORISATION DE PAIEMENT / COMPTES DU MOIS

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer et des comptes payés d'avance du mois de juin 2017 a été déposée aux membres du conseil pour fins de vérification et versée aux archives sous la côte no 207 120 (2727).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte les comptes du mois tels que présentés par la secrétaire-trésorière et directrice générale;

QUE le Conseil autorise également le paiement de ces comptes lesquels seront préalablement vérifiés par monsieur André Desrosiers, maire;

Comptes déjà approuvés par le Conseil :		89 606.14 \$
Comptes à payer :	88 585.46 \$	
Annexe des comptes :	15 996.49 \$	
Total des comptes :		194 188.09 \$

N° 17-07-192

MUTUELLE DE PRÉVENTION – GROUPE ACCISST INC.

ATTENDU QUE la municipalité de Les Escoumins désire améliorer la gestion et la communication en matière de santé et sécurité au travail et s'associe à cette fin à **Accisst** afin de bénéficier des services offerts par celle-ci en ce domaine et plus particulièrement en matière de mutuelle de prévention;

ATTENDU QUE la municipalité de Les Escoumins désire confier à **Accisst** la saine gestion de sa santé et sécurité au travail dans le but ultime de pouvoir être admis dans une mutuelle de prévention gérée par cette dernière;

ATTENDU QUE la municipalité était représentée, par les années passées, par La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2018 soit acceptée telle que rédigée;

QUE **Le Groupe ACCisst inc.** soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la municipalité Les Escoumins ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution du Conseil de la municipalité de Les Escoumins.

N° 17-07-193

ACCEPTATION DE SOUMISSION/ RÉNOVATIONS BÂTIMENT 71, RUE ST-MARCELLIN OUEST

ATTENDU QUE depuis le 8 juin 2017, la municipalité de Les Escoumins est devenue propriétaire précaire du bâtiment situé au 71, rue St-Marcellin Ouest suite à la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes;

ATTENDU QUE lors de la visite du bâtiment faite par André Desrosiers, maire et Andrée Lessard, directrice générale, ceux-ci ont remarqué que le mur du côté ouest était sur le point de s'effondrer;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE Madame Andrée Lessard a exigé l'avis de 4 entrepreneurs locaux à savoir si la situation pouvait être dangereuse pour les usagers;

ATTENDU QUE les 4 entrepreneurs locaux ont confirmé à Madame Lessard que les travaux devaient se faire rapidement étant donné que le mur pouvait s'affaisser à tout moment;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé sur le coin de la rue Chamberland et St-Marcellin Ouest et que la situation pouvait s'avérer risquée pour les locataires, mais également pour les usagers de ces rues;

ATTENDU QU'en étant propriétaire précaire, la municipalité de Les Escoumins doit s'assurer que le bâtiment est conforme et sécuritaire;

ATTENDU QUE la municipalité de Les Escoumins a reçu la soumission de deux entrepreneurs locaux soit Constructions B.E.S.T. au montant de 9 235 \$ (neuf mille deux cent trente-cinq dollars) plus taxes et Rémi Gagnon entrepreneur général au montant de 10 400 \$ (dix mille quatre cents dollars) plus taxes;

ATTENDU QUE l'ancien propriétaire a un an, et ce, à partir de la date où la municipalité de Les Escoumins est devenue propriétaire précaire pour réacquiescer le bâtiment situé au 71, rue St-Marcellin Ouest;

ATTENDU QUE pour se faire, celui-ci devra payer toute somme investie par la municipalité de Les Escoumins dans cet immeuble;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'OCTROYER le contrat pour les rénovations du bâtiment situé au 71, rue St-Marcellin Ouest à l'entreprise Constructions B.E.S.T. et ce, conformément à leur soumission datée du 22 juin 2017 au montant de neuf mille deux cent trente-cinq (9 235.00 \$) plus les taxes applicables.

N° 1.7-07-194

ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES/ SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO

ATTENDU QUE Madame Andrée Lessard, directrice générale, doit procéder à l'achat d'une banque de temps au montant de 5 000 \$ (cinq mille dollars) à l'entreprise Solutions Informatiques Inso pour notre service informatique en impartition à la Municipalité de Les Escoumins;

ATTENDU QU'avec achat d'une banque d'heure de 5 000 \$ (cinq mille dollars), le taux horaire est de 60 \$ (soixante dollars) de l'heure en tout temps;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise Madame Andrée Lessard, directrice générale, de procéder à l'achat d'une banque de temps de 5 000 \$ (cinq mille dollars) à l'entreprise Solutions Informatiques Inso.

N° 17-07-195

MUNICIPALITÉ DE LES ESCOUMINS ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins
ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De PROCLAMER Les Escoumins municipalité alliée contre la violence conjugale.

DEMANDE DE LOCATION DE SALLE/ MEMBRE ASSOCIÉ CARAVANING QUÉBEC

**ENTÉRINER DEMANDE DE LOCATION DE SALLE/ QUÉBEC
ESPOIR VOLLEYBALL**

ATTENDU QUE Madame Suzie Gagnon, assistante-coach de l'équipe des Gazelles a fait parvenir une demande le 6 juillet dernier;

ATTENDU QUE cette demande consiste à héberger une quarantaine de personnes incluant 7 accompagnateurs dans la salle multifonctionnelle le jeudi 13 juillet 2017;

ATTENDU QUE plusieurs équipes de volleyball de la Côte-Nord participent à la compétition « Québec Espoir » et que cette année, la ville hôte est Sherbrooke;

ATTENDU QUE des jeunes de secondaire 1 à 4 doivent faire près d'une douzaine d'heures d'autobus et que le coucher à Les Escoumins leur permettra de loger ceux-ci à moindre prix;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil entérine la demande de location d'une demi-salle au centre multifonctionnel pour les jeunes qui se rendent à la compétition « Québec Espoir » le 13 juillet 2017 au montant de 100 \$ (cent dollars) plus les taxes applicables selon la politique de prix en vigueur.

9393

Formule Municipales No 4614-A-MST
****ASSEMBLÉE**
N° 17-07-196



**** DÉPÔT**

No de résolution
ou annotation
N° 17-07-197

LOCATION DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE/ARÉNA JUIN 2017

OUVERTURE DU CENTRE SPORTIF CHARLES-ÉDOUARD-BOUCHER SAISON 2017-2018

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'ouverture de la saison 2017-2018 du Centre sportif Charles-Édouard Boucher le 25 septembre 2017.

**** DÉPÔT**

N° 17-07-198

RAPPORT SOMMAIRE DES PERMIS DU MOIS DE JUIN 2017

ENTENTE D'AFFAIRES CADRE ENTRE HYDRO-QUÉBEC MUNICIPALITÉ LES ESCOUMINS POUR L'EXPLOITATION DE BORNES RAPIDES DE RECHARGE PUBLIQUE

ATTENDU QU'Hydro-Québec a obtenu le mandat du gouvernement du Québec de promouvoir le déploiement d'une infrastructure de bornes de recharge publique sur l'ensemble du territoire du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité a été ciblée pour recevoir une borne de recharge rapide au cours de l'exercice financier 2017-2018 dans le cadre de la mise en œuvre d'une mesure visant à soutenir l'implantation de bornes de recharges rapides le long des principaux axes routiers, et ce, en collaboration avec le circuit électrique d'Hydro-Québec et les villages-relais;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à investir en partenariat avec la Communauté innue d'Essipit, une somme globale de 8 000 \$ dans le projet d'implantation d'une borne de recharge rapide soit une contribution financière équivalente de 4 000 \$;

ATTENDU QUE le site proposé pour l'implantation de la borne de recharge rapide est situé sur la rue Saint-Marcellin Ouest et identifié comme étant le lot 5 564 828 du cadastre du Québec;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la Municipalité autorise la signature de l'entente d'affaires cadre entre Hydro-Québec et la Municipalité Les Escoumins pour l'exploitation de bornes rapides de recharge publique;

Que Monsieur André Desrosiers, maire et Madame Andrée Lessard, directrice générale soit par la présente autorisée à signer l'entente d'affaires pour et au nom de la municipalité.

**** DÉPÔT**

RÉSUMÉ D'INTERVENTIONS POUR LES 6 PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE 2017 SUR LE TERRITOIRE DE L'ENTENTE ET LA MUNICIPALITÉ DE LES ESCOUMINS

**** DÉPÔT**

RAPPORT DES TRAVAUX EFFECTUÉS POUR LE MOIS DE JUIN 2017 – DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

N° 17-07-199

AUTORISATION D'ACHAT/ ASPHALTE FROID



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE Madame Caroline Gagnon, directrice des travaux publics a demandé une soumission pour la livraison d'un camion semi-remorque d'asphalte en vrac;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'achat d'asphalte froid à l'entreprise Groupe Bauval au montant de 5 076.00 \$ (cinq mille soixante-seize dollars) plus les taxes applicables.

** DÉPÔT

NIVEAU D'EAU LAC GARDNER – EAU POTABLE

139 pouces/ Pleine capacité

N° 17-06-177

CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT/ INVITATION SPÉCIALE

ATTENDU QUE dans le cadre de la programmation du Pow Wow, le comité organisateur invite la municipalité de Les Escoumins à participer à une grande parade qui sera suivie d'un pique-nique géant;

ATTENDU QU'il serait encore une fois intéressant de participer à la parade à bord du camion dix roues comme les années passées;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte de participer à la parade du vendredi 21 juillet 2017 qui a pour thème « *Partageons notre culture* » à bord du camion dix roues appartenant à la municipalité de Les Escoumins.

** DÉPÔT

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – REFUS PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS DU CENTRE SPORTIF CHARLES-ÉDOUARD-BOUCHER

N° 17-07-200

RENOUVELLEMENT PUBLICITÉ TOURISME CÔTE-NORD MANICOUAGAN/ NOUVEAU CARNET MOTONEIGE ET QUAD CÔTE-NORD

ATTENDU QUE Tourisme Côte-Nord nous a fait parvenir un nouvel outil promotionnel comme étant « le carnet motoneige et quad Côte-Nord »;

ATTENDU QUE ce nouveau carnet vient remplacer l'espace publicitaire de la carte des sentiers de motoneige;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'achat d'un espace publicitaire d'une demi-page de la municipalité dans le nouveau carnet motoneige et quad Côte-Nord pour l'édition 2017-2018 et autorise le paiement au montant total de 1 100 \$ (mille cent dollars) plus les taxes applicables selon les modalités suivantes :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

1. 1^{er} versement de 50 % à la signature du contrat;
2. Solde final à la parution du carnet.

QUE la directrice générale, Madame Andrée Lessard, soit autorisée à signer les documents requis à cette fin.

N° 17-07-201

ACCEPTATION DE SOUMISSION/ RÉFECTION TOIT CENTRE SPORTIF CHARLES-ÉDOUARD-BOUCHER

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins a demandé une soumission à deux entrepreneurs locaux afin d'effectuer les réparations d'une partie du toit à l'entrée du Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher;

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins a exigé de recevoir les soumissions avant le vendredi 14 juillet 2017 à 12h00;

ATTENDU QU'une seule soumission a été déposée le 14 juillet 2017 par l'entreprise Constructions B.E.S.T. au montant de 16 060 \$ (seize mille soixante dollars) plus les taxes applicables;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil octroi le contrat à l'entreprise Constructions B.E.S.T. au montant de 16 060 \$ (seize mille soixante dollars) plus les taxes applicables pour les réparations d'une partie du toit à l'entrée du Centre Sportif Charles-Édouard-Boucher.

N° 17-07-202

DEMANDE D'AUTORISATION/ SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

ATTENDU la requête de la Société de l'assurance automobile du Québec le 10 juillet dernier concernant la location du Centre multifonctionnel pour les prestations de services auprès des citoyens du Québec;

ATTENDU QUE cette prestation se fait à l'aide d'une unité mobile qui emploie l'une de nos prises téléphoniques donnant accès à un lien de télécommunication RNIS qui permet d'établir une communication avec le réseau automatique de la Société d'assurance automobile du Québec;

ATTENDU QU'il y a présentement un projet en cours dans leur organisation qui vise à remplacer le lien de télécommunication RNIS désuet par un nouveau lien de télécommunication ADSL jugé plus performant;

ATTENDU QUE cette solution de remplacement exige que le modem soit branché à permanence à une prise électrique et à une prise téléphonique. Ainsi, cela implique que la Société de l'assurance automobile du Québec devra effectuer un aménagement dans notre local (Centre multifonctionnel) pour sécuriser l'accès au modem pour éviter son utilisation par des personnes non autorisées;

ATTENDU la nature majeure du changement, la Société de l'assurance automobile du Québec doit obtenir une autorisation écrite de notre part qui les autorisant à installer dans notre local un emplacement sécurisé un modem avec un lien de télécommunication ADSL branché en permanence avec une prise électrique et une prise téléphonique;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins
IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'installation d'un emplacement sécurisé pour un modem avec un lien de télécommunication ADSL branché en permanence avec une prise électrique et une prise téléphonique au Centre multifonctionnel;

QUE les frais inhérents à cette installation ainsi qu'au fonctionnement de la nouvelle organisation soient assumés par la Société de l'assurance automobile du Québec.

**** DÉPÔT**

**INVITATION À LA JOURNÉE DE FORMATION DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
D'URBANISME – 30 SEPTEMBRE 2017**

**** DÉPÔT**

CLUB PLEIN AIR LE MORILLON

N° 17-07-203

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 17 JUILLET 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la séance du 17 juillet 2017 soit ajournée au 25 juillet 2017 à 19 heures.

N° 17-07-204

CLÔTURE DE LA SEANCE

À 19h35 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : **5**



**André Desrosiers,
Maire**



**Andrée Lessard, Directrice générale et
secrétaire-trésorière**

***Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes
les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du
Code municipal.***